



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/047/A du 28/04/2026
Interdiction temporaire de
stationnement - Parking rue du
Stade le dimanche 3 mai 2026

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU le Code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,
- VU la marche organisée par l'association « Les Sabots Hamois » le dimanche 3 mai 2026,
- CONSIDERANT la nécessité d'interdire temporairement le stationnement sur le petit parking situé rue du Stade, face au gymnase municipal « Marcel Hitz », pour permettre l'installation d'un point de ravitaillement nécessaire au bon déroulement de la manifestation,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement sera temporairement interdit le dimanche 3 mai 2026 sur le petit parking cadastré section 24, n° 0121 situé rue du Stade, face au gymnase municipal « Marcel Hitz ».

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront disposés par les services techniques municipaux

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de police municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- Madame la Présidente de l'association « Les Sabots Hamois »

Date de mise en ligne : 29/04/2026



Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Patricia GEORGES